



Règlements officiels

AUCUN ACHAT OU PAIEMENT D'AUCUNE SORTE N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER À CE CONCOURS OU LE GAGNER. NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT, Y COMPRIS, DANS LES PAYS ÉNUMÉRÉS À LA SECTION 1.2 CI-DESSOUS.

Le concours est assujéti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, étatiques, territoriaux, provinciaux, municipaux et locaux en vigueur.

ADMISSIBILITÉ ET PARTIES DE PROMOTION

1. ADMISSIBILITÉ ET PARTIES DE PROMOTION, PARTICIPANTS ADMISSIBLES, PARTICIPANTS INADMISSIBLES

1.1 Initiateur de la promotion / Adobe Inc.

Le concours de la réalisation d'Adobe Design (« Concours » ou « Promotion ») est lancé et parrainé par Adobe Inc., ses entreprises affiliées et filiales, 345 Park Avenue, San Jose, Californie, USA, 95110 (collectivement, « Adobe »).

1.2 Participants admissibles

Pour être admissible, les participants (« Participant(s) », « Vous », « Votre ») devez être (i) un résident légal d'un pays qui n'est pas interdit par la section 1.3 ; et (ii) au moment de l'inscription, être âgé d'au moins 18 ans (ou avoir atteint l'âge de la majorité dans votre lieu de résidence, selon l'âge le plus élevé). En participant au concours, les participants acceptent d'être liés par le présent règlement officiel (« règlement officiel »).

1.3 Participants admissibles

Les personnes suivantes ne sont pas admissibles :

- a) Les employés et les entrepreneurs indépendants, les dirigeants et les directeurs d'Adobe, ou tout agent, représentants, agences de publicité, de promotion, de publicité et d'exécution d'Adobe, conseillers juridiques, successeurs et cessionnaires, et toute autre entreprise ou personne impliquée dans la production, la conception, l'exécution, l'administration ou la distribution de cette Promotion (collectivement, les « Renonciataires » ou toute personne vivant avec (ayant une relation ou non) ou qui est un membre proche parent, ou un des Renonciataires (à savoir parents, frères et sœurs, enfants et leurs conjoints respectifs, quel que soit leur lieu de résidence).
- b) Résidents du BRÉSIL, DU QUÉBEC, DE LA CHINE, DU LUXEMBOURG, et/ou tout pays, état, province ou territoire soumis à des sanctions du U.S. Bureau du contrôle des avoirs étrangers des États-Unis, y compris LES BALKANS, LA BIÉLORUSSIE, LA BIRMANIE, CUBA, RD DU CONGO,



L'IRAN, L'IRAK, LE LIBAN, LA LIBYE, LA CORÉE DU NORD, LA SOMALIE, LE SOUDAN, LA SYRIE, LE YÉMEN, et LE ZIMBABWE. La liste des pays soumis à des sanctions peut changer, alors consultez la page <http://www.treas.gov/offices/enforcement/ofac/programs> pour toute actualisation.

- c) Professionnels de l'art ou de la conception, c'est-à-dire des personnes ayant au moins trois ans d'expérience professionnelle dans la prestation de services dans le domaine de la création, des arts ou dans la conception dans toutes ses formes. Toute personne jugée par le commanditaire, à sa discrétion, comme étant un professionnel sera disqualifiée et n'est pas admissible à participer au concours ou à gagner un prix. Nonobstant ce qui précède et afin d'éviter tout doute, si vous êtes un étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur agréé et que vous répondez par ailleurs aux critères d'admissibilité des sections 1.2 et 1.3, vous êtes admissible à participer à la promotion.

Si vous ne répondez pas aux critères d'admissibilité ou si votre soumission (définie ci-dessous) ne répond pas à toutes les autres exigences du présent règlement officiel, vous n'êtes pas admissible à gagner.

PROGRAMME DE LA PROMOTION

2. PÉRIODE ET HEURES DE LA PROMOTION

2.1 Période de la promotion

La promotion débutera le 8 mars 2019 à 00 h 00 min 01 s (HNP) et se terminera le 21 juin 2019 à 23 h 59 min 59 s (HNP) (la « période de promotion »). Pour être admissible, toutes les soumissions (définies ci-dessous) doivent être reçues durant la période de la promotion.

2.2 Heures

CHAQUE PARTICIPANT DOIT FAIRE LES AJUSTEMENTS NÉCESSAIRES POUR RESPECTER LA PÉRIODE DE PROMOTION ET TOUTES LES DATES SPÉCIFIÉES DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL EN FONCTION DU LIEU ET DU FUSEAU HORAIRE DU PARTICIPANT. L'ordinateur d'Adobe est l'outil utilisé pour mesurer le temps pour le concours.

CONDITIONS DE LA PROMOTION

3. COMMENT S'INSCRIRE; LIMITES RELATIVES AUX INSCRIPTIONS; SOUMISSIONS D'ÉQUIPE; UTILISER UN LOGICIEL CRÉATIF D'ADOBE

3.1 Comment s'inscrire

Pour s'inscrire durant la période de la Promotion, suivez les étapes suivantes :

- a) Premièrement : Que vous soyez seul ou en collaboration avec une équipe d'un ou plusieurs individus (chacun un « Contributeur »), suivez les instructions pour créer du matériel, de l'information ou tout autre contenu spécifique pour une ou plusieurs des six catégories suivantes (chacune, une « Catégorie ») (1) photographie ; (2) vidéo ; (3) illustration ; (4) Graphiques animés / Animation ; (5) Impression / graphique ; et (6) produits numériques et expériences.

Les instructions pour chaque catégorie sont fournies dans la Section 3.2.



- b) Ensuite : Rendez-vous au site Web à l'adresse www.adobeawards.com (« Site ») et suivez les instructions pour soumettre votre inscription, comme suit :
- 1) Indiquez votre nom, votre adresse postale ou électronique, ou votre nom d'utilisateur, et tout renseignement non personnel requis, et acceptez le présent règlement officiel.
 - 2) Remplissez le formulaire de demande en ligne qui comprend une déclaration de l'artiste ou une déclaration de l'objectif de communication de la participation avec un texte de 100 mots ou moins, et une brève explication de la façon dont il a été produit en 100 mots ou moins.
 - 3) Conformément à l'article 3.1 (A), inclure une œuvre originale, créée pas avant le 1er mai 2018, dans l'une des six (6) catégories décrites dans la Section.

3.2 L'œuvre doit être créée principalement (50 % ou plus) à l'aide des outils Adobe désignés pour chaque catégorie, et être accompagnée de fichiers numériques originaux du logiciel Adobe, si cela est demandé.

- a) (Optionnel) : Chaque Participant ne peut désigner qu'une seule Soumission au cours de la Période de promotion comme « Soumission Adobe XD » qui sera évaluée pour le prix Adobe XD comme indiqué à la Section 6.3. La soumission Adobe XD peut représenter n'importe quel type d'œuvre de création dans n'importe laquelle des six catégories du concours, mais doit inclure un prototype connexe créé à l'aide d'Adobe XD. Il est possible d'utiliser Adobe XD en recourant à une version d'essai gratuite en se rendant à <https://www.adobe.com/products/xd.html>.

La soumission Adobe XD sera jugée selon les critères d'évaluation de la soumission Adobe XD énoncés à la Section 6.3. Dans le cas où vous fournissez plus d'une soumission comme étant votre soumission Adobe XD, seule votre première soumission Adobe XD reçue par Adobe sera évaluée dans la catégorie Soumission Adobe XD.

En soumettant un bulletin de participation selon les instructions ci-dessus et conformément aux descriptions des catégories applicables de la section 3.3 (votre « Soumission »), vous convenez que votre soumission est conforme au présent règlement officiel et aux lignes directrices de soumission ci-dessous. A l'issue des étapes ci-dessus et après vérification par Adobe du respect de ces exigences d'inscription, chaque soumission sera évaluée par un jury indépendant choisi par Adobe (« Juges »), comme indiqué dans la Section 6. .

3.3 Descriptions des catégories

Les instructions pour chaque catégorie suivent :

PHOTOGRAPHIE

Descriptions des catégories: Les participations appropriées comprennent une seule image ou une série d'images connexes de nature photographique. Peut inclure abstrait, paysage, portrait, nature morte, retouche d'images, etc.

Les participations admissibles sont créées pour l'un des buts suivants :

- 1) Pour l'expression, l'esthétique ou pour elle-même



- 2) Pour promouvoir un produit, un service, une personne, une place ou un événement.
- 3) Pour une influence un changement concernant un changement social ou environnemental.

Instructions et outils : les participations peuvent inclure jusqu'à 10 images aux formats JPEG, PNG, GIF et tout matériel optionnel (PDF, liens YouTube, liens Vimeo, etc.) pour expliquer votre but ou processus. Les outils d'Adobe doivent avoir contribué avec plus de 50 % du travail fini. Les outils peuvent inclure (sans s'y limiter) Photoshop, Lightroom ou After Effects.

VIDÉO

Descriptions des catégories : Les participations appropriées sont des exemples cinématographiques ou d'action en direct qui démontrent la capacité d'utiliser les outils Adobe dans le processus de montage vidéo en post-production. Les participations peuvent inclure toute combinaison de graphiques générés par ordinateur, d'effets visuels ou de reproductions numériques d'images.

Les participations admissibles sont créées pour l'un des buts suivants :

- 1) Pour l'expression, l'esthétique ou pour elle-même
- 2) Pour promouvoir un produit, un service, une personne, une place ou un événement.
- 3) Pour une influence un changement concernant un changement social ou environnemental.

Instructions et outils: Soumettez votre projet par le biais d'une référence URL sur Behance, Vimeo ou YouTube, avec mot de passe fourni, et tout matériel optionnel (PDF, etc.) pour expliquer votre but ou processus.

Seules les premières cinq minutes de la vidéo seront évaluées. Les candidats doivent avoir utilisé les outils Adobe pour au moins 50 % des travaux de montage de visuels, de montage et/ou d'amélioration d'effets, ou démontrer une autre expertise en post-production. Les outils peuvent inclure (sans s'y limiter) Première Pro, After Effects ou Adobe Audition.

ILLUSTRATION

Descriptions des catégories : Les participations appropriées comprennent, sans s'y limiter, les illustrations abstraites, les illustrations éditoriales utilisées pour transmettre de l'information ou clarifier des concepts ; les illustrations narratives (y compris une série d'au plus 10 illustrations pour des livres).

Les participations admissibles sont créées pour l'un des buts suivants :

- 1) Pour l'expression, l'esthétique ou pour elle-même
- 2) Pour promouvoir un produit, un service, une personne, une place ou un événement.
- 3) Pour une influence un changement concernant un changement social ou environnemental.

Instructions et outils : Les participations peuvent inclure une image ou une série allant jusqu'à 10 images aux formats JPEG, PNG, GIF et tout matériel optionnel (PDF, liens YouTube, liens Vimeo,



etc.) pour expliquer votre but ou processus. Les images doivent être de nature illustrative et créées principalement (plus de 50 %) à l'aide des outils d'Adobe. Les outils peuvent inclure (sans s'y limiter) Photoshop, Lightroom ou After Effects.

GRAPHIQUES ANIMÉS / ANIMATION

Descriptions des catégories: Les participations appropriées comprennent, sans s'y limiter, les animations narratives basées sur les personnages ou les animations dynamiques avec toute combinaison de graphiques générés par ordinateur, d'effets visuels, d'animations de texte ou de reproductions numériques d'images dessinées.

Les participations admissibles sont créées pour l'un des buts suivants :

- 1) Pour l'expression, l'esthétique ou pour elle-même
- 2) Pour promouvoir un produit, un service, une personne, une place ou un événement.
- 3) Pour une influence un changement concernant un changement social ou environnemental.

Instructions et outils : Soumettez votre projet par le biais d'une référence URL sur Behance, Vimeo ou YouTube, avec mot de passe fourni, et tout matériel optionnel (PDF, etc.) pour expliquer votre but ou processus. Seules les premières cinq minutes de la vidéo seront évaluées. Les candidats doivent avoir utilisé les outils Adobe pour au moins 50 % des travaux de montage de visuels, de montage et/ou d'amélioration d'effets, ou démontrer une autre expertise en animation. Les outils peuvent inclure (sans s'y limiter) Illustrator, After Effects ou Adobe Audition.

IMPRIMÉ / GRAPHIQUE

Descriptions des catégories : Les participations appropriées comprennent une seule image ou une série d'un maximum de 10 images liées. Les images doivent être de nature graphique et peuvent (mais cela n'est pas obligatoire) inclure des éléments illustratifs. Des exemples ou des images de produits 3D et de leur emballage, y compris des mises en page à plat pour les boîtes de produits, les étiquettes, les sacs, le merchandising sur étagère ou les graphiques muraux, sont également inclus.

Les participations admissibles sont créées pour l'un des buts suivants :

- 1) Pour l'expression, l'esthétique ou pour elle-même
- 2) Pour promouvoir un produit, un service, une personne, une place ou un événement.
- 3) Pour une influence un changement concernant un changement social ou environnemental.

Instructions : Les participations peuvent inclure jusqu'à 10 images aux formats JPEG, PNG, GIF et tout matériel optionnel (PDF, liens YouTube, liens Vimeo, etc.) pour expliquer votre but ou processus. Les outils d'Adobe doivent avoir contribué avec plus de 50 % du travail fini. Les outils peuvent inclure (sans s'y limiter) Illustrator, InDesign ou Photoshop.

PRODUITS NUMÉRIQUES ET EXPÉRIENCES



Descriptions des catégories : Les participations appropriées sont des conceptions destinées à être visualisées ou à interagir via un navigateur sur un ordinateur, sur un appareil portable ou par une combinaison de surfaces interconnectées et de modèles d'interaction. Elles peuvent comprendre, mais sans s'y limiter, un de ce qui suit :

- Sites Web
- Applications mobiles
- Jeux numériques (consoles de jeux vidéo, jeux électroniques sur ordinateur ou jeux sur dispositifs mobiles destinés au jeu individuel ou en groupe/en équipe)
- Systèmes de signalisation
- Conceptions d'interface d'utilisateur et prototypes
- Projets d'apprentissage en ligne
- Autres expériences interactives en temps réel, y compris les applications des nouveaux médias

Les installations physiques comportant une importante composante numérique sont également admissibles, comme les kiosques, les expositions et les graphiques de l'environnement.

Les participations admissibles sont créées pour l'un des buts suivants :

- 1) Pour l'expression, l'esthétique ou pour elle-même
- 2) Pour promouvoir un produit, un service, une personne, une place ou un événement.
- 3) Pour une influence un changement concernant un changement social ou environnemental.

Instructions : Soumettez votre projet par le biais d'une référence URL sur Behance, Vimeo ou YouTube, avec mot de passe fourni, et tout matériel optionnel (PDF, etc.) pour expliquer votre but ou processus. La conception de tous les produits et les expériences doivent être créées principalement (plus de 50 %) à l'aide des outils d'Adobe. Les outils peuvent inclure (sans s'y limiter) InDesign, Photoshop ou Adobe XD.

Les jeux et les expériences interactives utilisant des plates-formes tierces sont acceptables si les ressources, les animations et les mondes créatifs ont été construits grâce à la technologie Adobe. On encourage de présenter une application fonctionnelle et finale de votre participation, mais cela n'est pas obligatoire. Les candidats seront jugés en fonction de la qualité de la conception et du concept et, si aucun prototype ni application fonctionnel ne sont inclus, devraient démontrer efficacement le concept dans une vidéo de démonstration ou par l'utilisation d'images fixes.

3.4 Limites relatives aux soumissions

Chaque participant peut soumettre (en son nom et au nom de tous les Contributeurs associés) TROIS SOUMISSIONS TOTALES PAR CATÉGORIE pendant la période de la promotion, et quel que soit le nombre de Soumissions soumissionnées, chaque participant ne peut gagner qu'un prix dans la promotion. Chaque candidature doit être envoyée séparément conformément à la section 3.1. Les participants ne peuvent pas utiliser plusieurs adresses électroniques ou d'autres identités d'utilisateur pour tenter de soumettre plus de candidatures par rapport à ce qui est autorisé pour un participant unique. Les soumissions reçues par d'autres méthodes ne seront pas acceptées et aucun accusé de réception ne sera envoyé ou retourné. Chaque participation doit répondre aux exigences, comme il est spécifié



dans la Section 4. Toute candidature non conforme sera rejetée. Les formulaires de candidature modifiés, endommagés, mutilés ou incomplets ne sont pas admissibles. Adobe ne peut pas garantir que toutes les personnes essayant de participer pourront le faire.

3.5 Soumissions d'équipe

Si une candidature est préparée par le participant et un ou plusieurs contributeurs avant de s'inscrire comme membre d'une équipe, le participant doit obtenir la permission écrite de chaque contributeur. Sur demande, les participants doivent être en mesure d'apporter la preuve de ces autorisations sous une forme acceptable pour Adobe. Pour ces participations d'équipes, toutes les personnes qui ont travaillé sur la participation doivent figurer sur le formulaire d'inscription et remplir les conditions d'admissibilité de la Section 1. Les équipes sont limitées à un maximum de 10 personnes et sont assujetties à la restriction qu'une personne ne peut être un participant ou un contributeur que pour un total de trois soumissions par catégorie.

3.6 Utiliser un logiciel créatif d'Adobe

Si cela est nécessaire pour le développement d'une soumission, de nombreuses applications de bureau, de services et des applications tactiles d'Adobe sont accessibles à titre d'essai avec l'adhésion au Adobe Creative Cloud (tous deux GRATUITS) à l'adresse suivante <http://www.adobe.com/downloads.html>. Les applications, services ou fonctions ne sont pas toutes disponibles dans toutes les langues et tous les pays.

3.7 Effet de soumettre une candidature.

Dans tous les cas, les participations soumises physiquement deviennent la propriété exclusive d'Adobe et ne seront pas retournées. Les soumissions sont considérées comme des dons au programme dans le but d'accroître la visibilité dans la communauté. Adobe n'accepte aucune responsabilité pour les soumissions perdues ou endommagées en chemin. Adobe prendra toutes les précautions raisonnables pour éviter toute perte ou tout endommagement aux soumissions reçues par Adobe ; cependant, Adobe ne sera pas responsable des pertes directes, indirectes ou consécutives résultant de la perte ou de l'endommagement de toute soumission. Sauf si la loi l'interdit et ne s'applique pas aux participants résidant en Inde, la responsabilité d'Adobe se limite au moindre des montants suivants : (a) la valeur du support sur lequel la soumission a été publiée ou (b) 50 dollars américains.

4. DIRECTIVES DE SOUMISSION

4.1 Toutes les soumissions doivent être conformes à ces directives de la section 4 (« Directives de soumission ») et être de bon goût et conformes à l'image d'Adobe, telle que déterminées par Adobe et à sa seule discrétion. En soumettant une participation dans le cadre de cette Promotion, chaque participant garantit et déclare que (1) il a le droit légal et les autorisations nécessaires pour soumettre sa participation (y compris l'autorisation de tout contributeur associé), et (2) que sa soumission (y compris tout contenu créatif ou autre comprenant sa candidature) est conforme à ce qui suit :

- a) Les soumissions doivent satisfaire aux éléments des attributs de critères d'évaluation de la section 6 et aux descriptions des catégories de la section 3.2.
- b) Le participant est le seul concepteur, créateur et propriétaire de la soumission, y compris tous les éléments visuels et auditifs, ou a la permission d'utiliser des éléments

protégés par les droits d'auteur, et garantit en outre que la soumission ne contient pas d'informations considérées par l'établissement commercial du participant ou par tout autre tiers comme confidentielles ou interdites ou limitées pour la distribution ou le partage de quelque façon que ce soit. En fournissant une Soumission en tant qu'équipe de créateurs, le Participant (et tous les contributeurs) garantissent qu'ils ont conjointement conçu, créé et possèdent la soumission visuelle et/ou auditive ou qu'ils ont la permission d'utiliser la soumission, et garantissent en outre que la Soumission ne contient aucune information considérée par l'établissement des Participants ou tout autre tiers comme confidentielle ou interdite ou limitée pour la distribution ou le partage en aucune manière.

- c) Si le nom, l'image ou d'autres indices de la personnalité d'une personne apparaissent dans une Candidature, ils ne devraient être que celui du Participant ou de tout Contributeur associé. Toutefois, si une Soumission contient le nom, l'image ou d'autres indices de personnalité de personnes autres que le Participant et tout contributeur associé, puis en soumettant la Soumission, le Participant déclare avoir la permission de toutes les personnes reconnaissables (y compris tous les contributeurs, ou le parent ou tuteur légal de tout enfant mineur) figurant dans la soumission d'utiliser le nom et/ou l'image de cette personne et d'accorder les droits à données à Adobe dans ce Règlement officiel ;
- d) Les soumissions ne doivent pas avoir de contenu non créé par le Participant et les Contributeurs associés, le cas échéant, et ne doivent pas enfreindre, violer ou utiliser sans autorisation les droits d'un tiers, y compris les noms commerciaux, les marques déposées, les logos, les droits d'auteur, les droits de confidentialité ou de publicité, ou autres droits de propriété intellectuelle ;
- e) Les soumissions doivent pouvoir être publiées et visionnées par tous les âges et ne doivent pas contenir du matériel indécent, obscène, dommageable, diffamatoire, harcelant, nuisible, calomnieux, dénigrant, désobligeant, répréhensible ou qui encourage le sectarisme, le racisme, la haine, le préjudice ou la discrimination contre tout groupe, individu ou entité (selon ce qu'en décide Adobe), ou tout autre matériel qui est illicite ou en violation des lois ou réglementations du territoire où la soumission provient ou a été soumis ; et
- f) Les soumissions ne doivent pas enfreindre les conditions d'utilisation en ligne ou la politique de confidentialité d'Adobe ou du site Web sur lequel le mécanisme de soumission des participations pour la promotion peut être hébergé.

4.2 La preuve de soumission du matériel d'inscription et/ou des parties d'une Soumission ne constitue pas une preuve de livraison ou de réception de cette soumission par Adobe. L'utilisation d'un faux compte de courriel disqualifiera une participation. En cas de litige concernant une participation ou l'identité d'un Participant, la soumission en question sera considérée par Adobe comme ayant été effectuée par la personne physique qui est le titulaire autorisé du compte attribué par un fournisseur d'accès Internet à l'adresse électronique associée à la soumission, et cette personne doit se conformer au présent Règlement officiel. Les participants peuvent devoir prouver qu'ils sont les titulaires autorisés du compte.

4.3 En participant à la Promotion, chaque Participant accepte et convient qu'Adobe, à sa seule



discrétion, puisse disqualifier tout Participant qui (de fait ou par tentative) subvertit, contourne ou modifie le processus d'inscription ou le fonctionnement légal de cette Promotion ou du Site, ou qui agit d'une manière antisportive, frauduleuse, injuste ou perturbatrice, ou en violation du présent règlement officiel.

5. PROTECTION DES DONNÉES ET LICENCE

5.1 Consentement des participants à l'utilisation d'Adobe des données personnelles

En participant à cette Promotion et en soumettant une participation, chaque participant consent à ce qu'Adobe recueille ses données personnelles auprès de lui, ces données personnelles peuvent être transférées, et seront utilisées et divulguées par Adobe et ses agents autorisés à des fins d'administration et de réalisation de la Promotion. En s'inscrivant, chaque Participant consent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de ses données personnelles tel que décrit dans le présent règlement officiel. Rien dans le présent règlement officiel ne sera considéré comme moyen limitant ou excluant les droits statutaires du participant en matière de protection des données personnelles. Sauf indication contraire dans le présent Règlement officiel ou sur le Site, les données personnelles recueillies auprès des participants par Adobe sont soumises à la Politique de confidentialité d'Adobe à l'adresse suivante <http://www.adobe.com/privacy/policy.html> (disponible par région).

5.2 Licence des participants et consentement à l'utilisation d'Adobe des soumissions

- a) Dans la mesure permise par la loi en vigueur, la participation à la Promotion constitue une permission d'utiliser votre nom (et celui de tout contributeur), votre ville d'origine, votre image sonore et visuelle, vos renseignements biographiques, vos renseignements de personnalité et vos renseignements sur le prix (collectivement, « Personnage ») à des fins publicitaires, de marketing et de promotion sans autre permission ou rémunération (y compris dans une liste publique de gagnants). Comme condition de réception d'un prix, sauf si la loi l'interdit, le gagnant peut être tenu d'obtenir un consentement à l'utilisation de son nom, de sa ville d'origine, de son image sonore et visuelle, de ses renseignements biographiques, de ses renseignements de personnalité et de prix à des fins publicitaires, de marketing et promotionnelles sans autre permission ou rémunération. En participant à cette Promotion, vous consentez à être contacté par le commanditaire pour toute question en rapport avec cette Promotion.
- b) Adobe ne revendique pas la propriété des soumissions, cependant, en participant à la Promotion et en soumettant une Soumission(i) chaque Participant consent et accorde à Adobe et à ses agents un droit et une licence mondiaux, perpétuels, libres de droits, entièrement payés, non exclusifs, irrévocables, transférables, pouvant faire l'objet d'une sous-licence, sous tous les droits, pour utiliser, modifier, reproduire, distribuer, exécuter et afficher publiquement, publier (ou ne pas publier), et créer des œuvres dérivées basées sur, en tout ou en partie, la soumission (avec ou sans Personnage) dans le cadre de la Promotion et à d'autres fins publicitaires, de marketing et promotionnelles, et d'incorporer les soumissions, en tout ou en partie, dans d'autres œuvres de quelque manière, forme, média ou technologie connue ou développée ultérieurement que ce soit, y compris sur le Site. Vous convenez qu'il est de votre seule responsabilité d'obtenir



toutes les permissions et autorisations nécessaires pour l'octroi des droits contenus dans ce paragraphe. Vous acceptez de prendre, aux frais d'Adobe, toute autre mesure (y compris la signature d'affidavits, de formulaires fiscaux et d'autres documents) raisonnablement demandée par Adobe pour mettre en œuvre, parfaire ou confirmer les droits d'Adobe tels que définis ci-dessus dans ce paragraphe. Vous n'aurez pas droit à une compensation pour toute utilisation de votre soumission par Adobe, ses agents, ses licenciés ou cessionnaires.

- c) Dans la mesure permise par les lois en vigueur, en soumettant une participation, chaque participant renonce inconditionnellement et irrévocablement à tous les droits moraux auxquels le participant peut avoir droit en vertu des lois en vigueur, et renonce et décharge les Renoncataires de toute réclamation qu'ils (et quiconque par leur entremise) peuvent avoir maintenant ou dans l'avenir dans toute juridiction basée sur les « droits moraux » concernant l'exploitation par Adobe de la soumission sans autre avis ou compensation au participant. Les « Droits moraux » signifient tout droit de (a) divulguer la soumission au public ; (b) retirer la soumission du public ; (c) s'opposer à toute modification de la soumission ; ou (d) tout droit semblable aux droits moraux existant en vertu du droit judiciaire ou législatif de tout pays ou juridiction du monde, ou en vertu de tout traité, que ce droit soit généralement cité ou mentionné comme un droit moral. Si cette renonciation aux droits moraux est inapplicable ou invalide, et pour éviter tout doute, chaque participant reconnaît et accepte qu'Adobe soit autorisé à exercer tous les droits moraux sur sa soumission.
- d) La participation à la promotion ne crée aucune obligation (expresse ou implicite) de la part d'Adobe d'utiliser, de commercialiser ou d'exploiter de toute autre manière la soumission ou le personnage d'un participant et aucun participant n'a droit à des dommages ou autres réparations en raison de l'utilisation ou non utilisation par Adobe de sa soumission. Chaque participant renonce à tout droit qu'il pourrait devoir mentionner en tant qu'auteur ou créateur de la soumission et Adobe n'a aucune obligation de vous informer de toute utilisation de votre soumission.

5.3 Droit du participants de refuser l'utilisation d'Adobe des données personnelles

Chaque participant peut refuser que ses renseignements personnels soient recueillis, transférés, utilisés ou divulgués par Adobe comme décrit dans le présent règlement officiel (« Refuser ») en choisissant de ne pas participer à la promotion.

5.4 Aucune acceptation des communications futures d'Adobe n'est requise pour participer

Pendant la période de la promotion, les participants peuvent se voir offrir la possibilité de « rester informés par courrier électronique sur les produits et services Adobe » (le consentement « Accepter » pour le marketing à venir), mais le consentement « Accepter » pour le marketing à venir n'est pas nécessaire pour participer à la promotion et n'augmentera ni n'améliorera les chances du participant de gagner un prix.

6. PHASE D'ÉVALUATION D'ADOBE, PROCÉDURE POUR DÉPARTAGER LES CANDIDATS

6.1 Évaluation d'Adobe



Les juges évalueront et noteront toutes les soumissions admissibles reçues et sélectionneront les 100 participants ayant reçu les soumissions les mieux classées dans chaque catégorie (le(s) « gagnant(s) » potentiels) en fonction de la note cumulative de chaque soumission en utilisant les critères pondérés ci-dessous (« Critères d'évaluation ») :

- a) Originalité (30 %)
- b) L'efficacité à atteindre l'objectif des communications par :
 - 1) Esthétique (20 %)
 - 2) Expression (20 %) ; et
- 3) Compétence dans l'utilisation des produits d'Adobe spécifiés dans les formulaires d'inscription (30 %).

6.2 Procédures pour départager les candidats

Dans l'éventualité peu probable d'une égalité de points entre les candidatures, un gagnant parmi les candidats à égalité sera sélectionné en fonction de la soumission ayant obtenu la note la plus élevée dans la catégorie « Originalité ». Les juges se réservent le droit, à leur discrétion, de sélectionner un nombre de gagnants inférieur au nombre indiqué, si le nombre de participations admissibles est insuffisant ou si le nombre de participations admissibles répondant aux critères minimaux d'évaluation est insuffisant.

6.3 Adobe Inc. XD-Beurteilungskriterien

Critères d'évaluation d'Adobe XD : Les juges évalueront et noteront toutes les soumissions XD reçues et sélectionneront 1 participant ayant les soumissions les mieux classées en fonction de la note cumulative en utilisant les critères pondérés ci-dessous (« Critères d'évaluation XD d'Adobe ») :

- a) 30% d'originalité dans l'utilisation d'Adobe XD pour améliorer le projet
- b) 70% de maîtrise technique dans l'utilisation d'Adobe XD en tant qu'outil

6.4 Autres renseignements d'évaluations

Les soumissions seront examinées par les juges et notées sur une base continue et toutes les soumissions recevront la même évaluation selon les critères d'évaluation applicables ou les critères d'évaluation Adobe XD, selon le cas. Les Juges appliqueront leur expérience et leur discrétion lors de l'évaluation et de la notation des soumissions et des soumissions Adobe XD par rapport aux critères d'évaluation applicables, et leurs décisions sont finales. Les juges ont également le droit de reclasser les soumissions d'une catégorie à l'autre ou de ne sélectionner que des éléments de la soumission uniquement pour les honorer.

7. SÉLECTION ET NOTIFICATION DU GAGNANT ; PROBABILITÉS DE GAGNER

7.1 Sélection et notification du gagnant



Les gagnants potentiels seront déterminés le 10 août 2019 ou aux alentours de cette date et notifiés le 30 août 2019 par un courriel envoyé à l'adresse de courriel indiquée au moment de l'inscription.

- a) Les gagnants potentiels (y compris tout contributeur faisant partie d'une équipe) peuvent être tenus de remplir et de retourner une déclaration d'admissibilité et, sauf si cela est interdit, une décharge de responsabilité/publicité, des formulaires fiscaux ou autres documents sous la forme fournie par Adobe à la date indiquée par Adobe pour réclamer le prix. Seul le participant qui a directement soumis la participation sera contacté dans le cadre de l'attribution d'un prix et les autres contributeurs sont tenus de vérifier auprès du participant l'attribution d'un prix.
- b) Si un gagnant potentiel ne peut être contacté, est contacté et ne répond pas en temps opportun avec tous les renseignements requis, ou ne réclame pas le prix dans le délai indiqué, refuse le prix, n'est pas admissible à accepter le prix, n'est pas conforme au présent règlement officiel, ou si la tentative de notification du prix est retournée comme non livrable, alors le prix en question sera perdu et, à la discrétion d'Adobe, ne sera pas attribué ou sera attribué à un autre gagnant ayant le meilleur classement suivant, selon les critères d'évaluation applicables. Si, en raison d'une erreur d'impression ou d'une autre erreur, le nombre de prix réclamés est supérieur au nombre indiqué dans le présent règlement officiel, le ou les prix seront attribués à la personne ayant obtenu la note la plus élevée, conformément aux critères d'évaluation, parmi tous les demandeurs admissibles qui aspirent gagner les prix disponibles.
- c) Un participant n'est pas un gagnant, même si une notification de prix est reçue, à moins et jusqu'à ce que l'admissibilité du participant et la soumission potentiellement gagnante aient été vérifiées et que le participant ait été informé que la vérification est terminée. Les gagnants potentiels doivent continuer à se conformer au règlement officiel.

7.2 Probabilités de gagner

Il s'agit d'un concours basé sur les compétences et le hasard ne joue aucun rôle dans la détermination du gagnant ou des gagnants. Les chances de gagner un prix dépendront du nombre et de la qualité des participations admissibles reçues et des compétences relatives de chaque participant.

8. PRIX TOTAUX À DÉCERNER, DESCRIPTION DU PRIX, VALEUR AU DÉTAIL, DISTRIBUTION DES PRIX POUR LES SOUMISSIONS D'EQUIPE

8.1 Prix totaux à décerner, descriptions, et valeur au détail total 100 prix seront décernés pour chaque catégorie (600 total). 1 gagnant gagnera le prix XD.

Catégorie des prix (600) : Chaque gagnant de catégorie (100 gagnants pour chaque catégorie) sera nommé « Top Talent de 2019 » d'Adobe et recevra un prix composé de : (a) Adobe Creative Cloud (abonnement d'un an); (b) un certificat numérique ; et (c) des justificatifs d'identité numérique pour leurs profils LinkedIn et d'autres profils sociaux. Valeur de détail approximative (« ARV ») de chaque prix : 240 \$

Prix Adobe XD (1) : Le prix OneAdobe XD sera attribué sur la base des critères d'évaluation du prix



Adobe XD comprenant (a) un certificat numérique ; (b) Adobe Creative Cloud (abonnement d'un an) ; (c) des identités numériques pour leur profil LinkedIn et autres profils sociaux ; (d) une invitation à assister à la conférence Adobe MAX tenue à Los Angeles, Californie, du 2 au 6 novembre 2019 et des frais d'inscription d'une valeur de 299 dollars américains pour les étudiants ; (e) un billet d'avion aller-retour pour la conférence Adobe MAX, pour un montant de 1 200 dollars américains ; (f) trois nuitées en hébergement partagé dans un hôtel (le prix est collectivement le « voyage ». ARV : 2 600 \$

8.2 Restrictions et conditions relatives au prix

- a) Limiter 1 prix par participant, peu importe le nombre de participations ou des catégories de soumissions.
- b) Les valeurs au détail indiquées représentent le prix de détail maximal ou, en l'absence d'un prix de détail maximal, le prix en vigueur sur le marché aux meilleures connaissances d'Adobe. Les différences dans le prix indiqué et la valeur réelle des prix (y compris les différences dans le prix indiqué et le prix qu'un gagnant aurait eu à payer pour un tel produit dans une juridiction) ne seront pas attribuées. Les prix ne sont pas transférables et tous les détails du prix, y compris le type, la couleur, la taille, etc. sont à la seule discrétion d'Adobe. **TOUS LES PRIX SONT ATTRIBUÉS « TELS QUELS » SANS GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE.** Aucune alternative en espèces n'est disponible et Adobe se réserve le droit de remplacer un prix (ou une partie de celui-ci) par un prix d'une valeur approximativement égale ou supérieure. **Les participants sont responsables de toutes les taxes fédérales, étatiques, territoriales, provinciales, provinciales, municipales et locales applicables, des coûts associés au taux de change ou de tous les autres coûts et dépenses associés à la réception, à l'acceptation ou à l'utilisation des prix.** L'utilisation de tout prix auquel sont associées des conditions d'utilisation telles que des cartes-cadeaux, des logiciels, des services en ligne ou des produits d'abonnement est assujettie aux conditions qui peuvent accompagner ces produits tels que présentés par le fournisseur du service ou du produit. Seul le nombre annoncé de prix et ceux réclamés conformément au présent règlement officiel seront attribués. Les gagnants peuvent être tenus de fournir une adresse de livraison et une preuve de résidence pour réclamer un prix. Adobe organisera et déterminera le mode de livraison des prix aux gagnants. Il faut prévoir au moins 21 jours pour la livraison d'un prix.
- c) **Distribution des prix concernant les soumissions d'équipe**
Les prix ne seront livrés qu'au gagnant qui a soumis la participation contenant la soumission et la division du prix (sur les contributeurs qui ont participé à l'élaboration de la soumission) est la seule responsabilité du gagnant.
- d) **Les conditions de la présente section 9.1 (C) s'appliquent également à tout prix impliquant un voyage ou une destination de voyage (« Voyage »)** Le voyage comprend le billet d'avion aller-retour en classe économique (ou tout autre arrangement de voyage selon la proximité du lieu de destination du voyage) pour le gagnant de l'aéroport commercial le plus proche de la résidence du gagnant à la destination du voyage ; le transfert aller-retour en navette de l'aéroport; l'hébergement à l'hôtel choisi par Adobe (chambre en occupation double). Le Gagnant est seul responsable de tous les frais ou dépenses liés au voyage qui excèdent la valeur réelle du prix, y compris les nuitées supplémentaires et tous les frais supplémentaires associés à un séjour prolongé, ainsi que les frais accessoires, les frais de service d'hôtel ou d'avion, les frais de traitement, les repas, les pourboires et les appels téléphoniques, les frais de télécopie, les frais Internet, les achats dans une boutique de cadeaux, les souvenirs, les frais de spa, de salon



de beauté, de buanderie ou autres frais de service aux clients, les coûts ou dépenses liés à des activités non désignées par Adobe, les frais de voyage ou autres activités, circuits ou excursions, tous frais ou dépenses non fournis par Adobe dans le cadre du prix. Les déplacements et l'hébergement doivent être organisés par l'agent désigné par Adobe et les fournisseurs de services choisis par Adobe. Le gagnant est responsable de se conformer aux exigences de l'hôtel, y compris la présentation d'une carte de crédit reconnue à l'enregistrement. Toutes les modalités, conditions et restrictions des compagnies aériennes et des fournisseurs de services d'hébergement s'appliquent. Adobe devra informer le gagnant de l'itinéraire et des dates proposées pour le voyage au plus tard 2 semaines avant la date de départ prévue, et le gagnant devra être disponible pour le voyage aux dates indiquées par Adobe. Toutes les réservations, tous les voyages et tous les hébergements sont soumis à la disponibilité, aux restrictions et aux dates d'interdiction des compagnies aériennes, alors Adobe ne peut garantir que le voyage ou le transport correspondant sera disponible aux dates exactes spécifiées dans le présent règlement officiel. Adobe se réserve le droit de modifier les dates et l'itinéraire du voyage si cela est nécessaire en cas d'imprévu. Si, à la date prévue de départ du voyage, le gagnant se trouve à l'endroit de destination finale du voyage, ou si une activité liée au vol et au voyage est annulée ou reportée pour quelque raison que ce soit en raison de circonstances indépendantes de la volonté d'Adobe, le solde des éléments composant le prix sera distribué au gagnant afin d'honorer pleinement le prix attribué. Le gagnant est responsable de se conformer à toutes les procédures et restrictions applicables en matière de voyages internationaux et nationaux et d'obtenir tous les documents de voyage requis (pièce d'identité valide avec photo, passeport, visa, vaccins, etc.) et toute assurance requise ou facultative avant le voyage. La partie du voyage relatif au prix peut être annulée si (a) les documents de voyage appropriés pour tout voyage sont inaccessibles pour quelque raison que ce soit dans les délais requis par Adobe, ou (b) si des complications surviennent concernant le droit du gagnant d'entrer ou de retourner dans la juridiction de destination, aux États-Unis, ou dans son pays d'origine.

9. ACCEPTATION DES PARTICIPANTS DU RÉGLEMENT OFFICIEL ET DES DÉCISIONS DÉCISIONS D'ADOBE ET DES JUGES

La participation à la promotion ou la réception d'un prix constitue l'acceptation entière et inconditionnelle du présent règlement officiel, des conditions d'utilisation en ligne d'Adobe, de la politique de confidentialité (disponible par région et intégrée au présent règlement officiel par la présente référence) et des décisions finales et obligatoires d'Adobe et des juges sur toutes les questions relatives à la promotion, par chaque participant et gagnant. Gagner un prix est soumis au respect du participant de toutes les exigences applicables dans ce règlement officiel.

10. GÉNÉRAL

10.1 Droit d'Adobe d'annuler, de mettre fin à la Promotion ou de la modifier, divers

Adobe se réserve le droit d'annuler, de mettre fin à la promotion ou de la modifier, totalement ou en partie, si Adobe estime que la promotion a été compromise, corrompue ou ne peut être menée



à bien comme prévu en raison de virus informatiques, de bogues, d'altérations, d'interventions non autorisées, de pannes techniques ou d'autres conditions indépendantes de sa volonté, notamment un volume de participation ou d'inscriptions admissibles insuffisant, et de sélectionner un gagnant potentiel parmi les inscriptions admissibles non suspectes reçues à cette date d'annulation ou avant celle-ci. Bien qu'Adobe puisse prendre des mesures contre les activités frauduleuses des participants, Adobe n'assume aucune responsabilité ou obligation de contrôler de manière proactive les activités des participants, ou d'enquêter sur toute réclamation concernant les activités frauduleuses. Le fait qu'Adobe n'applique pas une disposition du présent règlement officiel ne constitue pas une renonciation à cette disposition. L'utilisation de « inclut » ou « y compris » est illustratif et n'est pas limitant.

10.2 Limite de responsabilité

Les renoncitaires (définis à la section 1.3) ne garantissent pas le traitement ou l'affichage de toute soumission, ni le fonctionnement du Site. Les renoncitaires ne sont en aucun cas responsables de tout acte, d'omission ou de violation de contrat ou de garantie par les participants, ou de toute infraction ou violation de tout droit à la publicité, à la vie privée, à la propriété intellectuelle ou aux droits exclusifs, ou de toute perte (y compris perte d'opportunité) ou d'autre réclamation découlant de la promotion, ou de toute soumission, ou des actions autorisées ou non autorisées des participants ou d'autres tiers. Les renoncitaires ne sont pas responsables des événements nécessitant l'annulation ou le report de la promotion, ni des soumissions incomplètes, illisibles, perdues, interceptées, mal acheminées ou non reçues par Adobe, ni des dysfonctionnements matériels ou logiciels, des connexions ou communications réseau en retard, indisponibles ou en panne, ni des autres erreurs ou obstacles de toute nature, techniques ou non, relatifs à la promotion, son administration, le traitement des soumissions ou les votes, ou l'annonce des gagnants.

10.3 Renonciation aux réclamations

En participant à la Promotion, chaque Participant accepte, dans la mesure permise par la loi en vigueur, de dégager les renoncitaires de toute responsabilité et concernant les blessures, pertes ou dommages de toute nature découlant de la participation à la Promotion, de toute activité liée à la Promotion ou de toute soumission envoyée, de l'envoi et du traitement, de la réception, de la possession, de la perte, de l'usage ou du mauvais usage du prix attribué. La limitation de responsabilité dans cette section ne s'applique pas aux réclamations relatives aux blessures ou au décès causés par la négligence d'Adobe ou de ses agents, ni à la responsabilité d'Adobe et de ses agents pour faute intentionnelle ou négligence grave, ou toute autre responsabilité qui ne peut être exclue par la loi. Les participants conviennent que la seule obligation d'Adobe est d'accepter les soumissions admissibles et de les soumettre aux juges de la promotion (et finalement d'attribuer les prix) conformément aux procédures et critères énoncés dans le présent règlement officiel, que ces obligations sont justes et adéquates pour toute soumission envoyée et que le participant n'a pas droit à une compensation supplémentaire et n'en demandera aucune.

10.4 Ni une offre ni un contrat d'emploi

La présente est une promotion pour les prix seulement et PAS UNE OFFRE NI UN CONTRAT D'EMPLOI. En aucun cas la participation à cette promotion, l'envoi d'une soumission, l'attribution d'un prix ou quoi que ce soit dans ce Règlement officiel ne sera interprété comme une offre ou un contrat de travail avec Adobe. Chaque participant reconnaît et accepte qu'aucune relation confidentielle,



fiduciaire, d'agence ou autre relation spéciale ou contrat implicite n'existe désormais entre lui et Adobe, et qu'aucune relation de ce type n'est établie par la décision du participant d'envoyer une soumission dans le cadre de cette promotion.

10.5 Loi applicable; lieu; conflits

CHAQUE PARTICIPANT ACCEPTE QUE TOUT LITIGE, TOUTE RÉCLAMATION ET TOUTE CAUSE D'ACTION DÉCOULANT DE CE CONCOURS OU DE TOUT PRIX DÉCERNÉ SERA RÉGLÉ INDIVIDUELLEMENT, SANS UTILISER AUCUNE FORME DE RECOURS COLLECTIF, ET EXCLUSIVEMENT PAR LE TRIBUNAL DE DISTRICT DES ÉTATS-UNIS POUR LE DISTRICT NORD DE LA CALIFORNIE (DIVISION DE SAN JOSE) OU LE TRIBUNAL APPROPRIÉ SITUÉ AU COMTÉ DE SANTA CLARA, CALIFORNIE. CES RÈGLES OFFICIELLES SONT RÉGIÉS PAR LES LOIS DE L'ÉTAT DE CALIFORNIE, SANS ÉGARD AU CHOIX DE LA LOI APPLICABLE OU AUX RÈGLES DE CONFLIT DE LOIS. VOUS RENONCEZ À TOUTE OBJECTION À LA COMPÉTENCE ET AU LIEU DE JURIDICTION DE CES TRIBUNAUX ET VOUS VOUS SOUMETTEZ PAR LA PRÉSENTE À LA COMPÉTENCE DE CES TRIBUNAUX.

10.6 Liste des gagnants

Pour obtenir une copie de la liste des gagnants, envoyez une enveloppe timbrée, portant l'adresse et de format commercial, à recevoir après le 30 août 2019 et avant 30 août 2020 à l'adresse indiquée à la section 1 ci-dessus, à l'attention de la personne-ressource : 2019 Adobe Design Achievement Awards. Pour obtenir une copie de ce règlement officiel, rendez-vous à <https://www.adobeawards.com/competition> ou envoyez une enveloppe timbrée, portant l'adresse et de format commercial à l'adresse indiquée à la section 1 ci-dessus, à l'attention de la personne-ressource: 2019 Adobe Design Achievement Awards. Les résidents de VT peuvent omettre les frais de pré-affranchissement. Une liste des gagnants peut être affichée sur le site Web du programme Adobe Design Achievement Awards, www.Adobeawards.com, d'ici septembre, une fois finalisée.

10.7 Contact

De plus, pour tout commentaire, suggestion ou plainte découlant de ces conditions générales du concours, veuillez appeler le 888 962 7483 pour le service à la clientèle du lundi au vendredi de 9 h à 17 h (HNP)..